

Annexe 1 : lettre de mission



La Ministre

Paris, le 29 FEV. 2024

Madame, Monsieur,

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et l'ambition affichée par le Président de la République de faire rentrer la France dans le top 5 des nations les plus médaillées, offrent une mise en lumière des conditions de vie des sportifs de haut niveau.

Si lors des Jeux olympiques de Rio, plus de 40% des sportifs de la délégation française vivaient sous le seuil de pauvreté, la situation s'est nettement améliorée depuis puisque ce chiffre a été ramené à 6% aux Jeux de Tokyo, grâce notamment à l'intervention de l'Agence nationale du sport (ANS). Lors des Jeux Paris 2024, de nombreux athlètes bénéficieront d'un revenu minimum garanti de 40000€ et tous les qualifiés de 15000€ a minima.

En effet, l'ANS, par la mise en place d'une cellule dédiée, veille à ce que tous les sportifs accompagnés soient soutenus financièrement, et garantit pour tous les sélectionnés aux Jeux olympiques et paralympiques un revenu minimum.

Au total, en 2023, plus de 2.000 SHN ont été soutenus grâce aux aides personnalisées, et plus de 1.000 d'entre eux ont bénéficié d'un dispositif de soutien à l'emploi (CIP, CAE, emploi SHN, contrat de professionnalisation). Le suivi socio professionnel des athlètes tricolores a également été informé par la mise en place inédite dans les territoires de cellules d'accompagnements dédiées. A ces dispositifs financés par l'Etat, s'ajoutent des financements privés, dont ceux du Pacte de performance de la Fondation du sport français, qui bénéficient à environ 500 sportifs sous la forme de mécénat.

Si les moyens n'ont jamais été aussi élevés pour soutenir financièrement les sportifs de haut-niveau et leur permettre de se consacrer à leurs échéances sportives avec le plus de sérénité possible, les avantages sociaux ne sont malheureusement pas acquis pour la plupart d'entre eux. En effet, les aides personnalisées, les contrats de mécénat, voire les primes de match dans certains cas, permettent de financer temporairement le sportif mais ne lui ouvrent aucun droit (formation, chômage, retraite, ...).

Madame Brigitte DEYDIER

Vice-championne olympique de Judo,
Ancienne directrice technique nationale

Monsieur Patrick DOUSSOT

Vice-président du Touquet Tourisme
Avocat honoraire

Hôtel de Rochechouart -
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

...

C'est ainsi que, pour les sportifs inscrits sur liste, le MSJOP vient compenser les trimestres de retraite non cotisés depuis le 1er janvier 2012 (pour un montant de 1,8M€ par an), et que l'Afdas finance des parcours de formation professionnelle (grâce à une subvention de 10,5M€ du MTPEI).

Par conséquent, et bien que la loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut-niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale ait permis des avancées notables, tout particulièrement sur le plan de la protection médicale et du suivi socio-professionnel, force est de constater que leur situation reste encore trop souvent précaire.

Aussi, je tenais à vous remercier très sincèrement d'avoir accepté tous deux de conduire cette mission destinée, d'une part, à évaluer le plus précisément possible les différentes situations sociales des sportifs de haut-niveau et, d'autre part, à interroger la professionnalité des SHN qui perçoivent souvent l'essentiel de leurs revenus pour s'entraîner ou performer lors des compétitions sportives.

Je souhaiterais que cette mission s'attache à étudier tout particulièrement la possibilité de reconnaître socialement et juridiquement la situation des sportifs, ainsi que celle des arbitres et juges de haut-niveau qui partagent les mêmes problématiques, afin qu'ils puissent :

- bénéficier d'un statut social et d'une couverture sociale liée (assurance, indemnités journalières, chômage, retraite) ;
- accéder aux aides à la formation professionnelle (CPF, ...) ;
- prétendre aux dispositifs d'orientation professionnelle existants (de type : CEP, Appui conseil carrière, Transition pro).

Enfin, je vous informe que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a été sollicitée pour assurer un appui aux travaux que vous mènerez. Monsieur Bertrand Jarrige (pilote) et Madame Catherine Moreau ont ainsi été désignés pour effectuer cette mission, dont je souhaiterais que les conclusions puissent être rendues d'ici la fin juillet 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Un grand merci à vous !
Thierry Legat !*



Amélie OUDÉA-CASTÉRA